

N° 892-2012/APS/DJA/SSACA

Date du : 22/05/2012

**Rapport**  
**à**  
**l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : projet de délibération fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi

**PJ**: un projet de délibération

Le projet d'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) répond à plusieurs des orientations stratégiques de la province.

La province Sud souhaite notamment améliorer la performance de son administration en optimisant les ressources de la collectivité, en améliorant la cohérence de l'organisation de ses directions et en facilitant l'accès aux services publics et l'accueil du public.

L'insertion des personnes les plus fragiles est une priorité affichée de la collectivité dans son document d'orientation stratégique CAP SUD 21. Il est donc proposé de regrouper en un service spécialisé les différents bureaux chargés de missions d'insertion et d'accompagnement qui sont actuellement dispersés dans l'organigramme de la direction.

Dans ce cadre, la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi qui était organisée en deux bureaux (bureau administratif et financier (BAF) et BMIP) et deux services (SEF et service du développement économique (SDE)) sera composée de quatre services d'effectifs plus équilibrés.

L'organisation proposée est la suivante :

Le service du développement économique, qui comprend dix-sept agents, aura désormais la responsabilité du guichet unique d'information et de développement économique (Guide) de Déva. Cette cellule effectue en effet essentiellement des missions de développement économique.

Le service emploi formation est remplacé par deux services gérant chacun des publics différents :

- un service de l'emploi et du placement (SEP) qui interviendra auprès des publics employables. Il regroupe le bureau relation entreprise, le bureau démarche d'emploi (pour les demandeurs employables) et le bureau de l'emploi de l'intérieur. Ce service gèrera aussi les mesures et dispositifs favorisant le placement c'est-à-dire les évaluations de personnel notamment par la méthode de recrutement par simulation au sein de la plate-forme des vocations et les mesures d'aides à l'emploi ;
- un service de la formation, de l'accompagnement et de l'insertion (SFAI) qui interviendra auprès des publics qui ne sont pas directement employables et qui comprendra :

1. un bureau « public prioritaire » gérant le public travailleur handicapé et le public du dispositif d'insertion par le logement et l'emploi ;
2. un bureau de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation qui accompagnera le public du programme provincial d'insertion citoyenne (PPIC) et gèrera tous les dispositifs de formations (orientation vers les formations Nouvelle-Calédonie, stages à l'initiative de la province Sud, formations individuelles) ;
3. un bureau de l'insertion et de l'information (B2I). Ce bureau gèrera les chantiers d'insertion, les dispositifs sous-traités à l'association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi (ACTIVE), les relations avec la mission d'insertion des jeunes (MIJ) et sera chargé de la conception et de l'actualisation des documentations et brochures d'information pour le public en insertion.

Le service administratif et financier comprend l'actuel bureau administratif et financier auquel est rajouté un bureau spécifique pour gérer tout l'accueil téléphonique de la DEFE ainsi que le courrier. En effet, la DEFE reçoit plus de 100 appels téléphoniques chaque matin, il faut donc une organisation spécifique pour satisfaire rapidement les usagers. Le service administratif et financier serait de plus renforcé d'une chargée d'études (ex-SEF) qui gère l'ensemble des contrats d'agglomération et du contrat de développement actuellement affectés au service emploi formation.

Cette nouvelle organisation permet d'une part de mutualiser les fonctions transversales telles que l'accueil ou le suivi budgétaire des conventions au sein du service administratif et financier et permet, d'autre part, aux agents en contact avec le public de se concentrer sur des publics ciblés en actionnant au mieux les dispositifs adaptés à ceux-ci. Le découpage du SEF en deux services entérine ainsi une distinction réelle de missions entre les conseillers à l'emploi qui s'occupent de publics employables et des conseillers qui accompagnent les publics en difficultés dans leur insertion professionnelle.

Les deux nouveaux services pourront ainsi développer de nouvelles méthodes de travail et des outils adaptés spécifiquement aux besoins de leur public respectif afin d'améliorer l'efficacité du service public provincial.

Tel est l'objet du présent projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.